

admit any more than when Saturne passes the lions, it means the beginning of another law. This leads to a very difficult problem, a delicate one to which I have personally given much thought especially since I have been appointed Chairman of the Legal Affairs Juridical Committee. I do not think that one can from now on greatly advance the unification of law by the mere juxtaposition of legal systems, by what we call compared law, that is by comparing different laws, trying to harmonize them somehow, smoothing out the rough parts, rounding out some corners, and ending up with something very uncertain and unprecise.

Consequently, we must use other methods; other methods than the one we have followed up to now which is that of international agreements. These agreements are difficult to work out, but they are even more difficult to ratify; and it is a saddening exercise, especially for us Frenchmen, to glance over the comparative tables where we see the few ratifications by France.

One must then try to go further, and this is where the Consultative Assembly of the Council of Europe has a role to play; in my opinion, an irreplaceable role, and one well worth devoting one's last energies to. This is because we can transcend these difficulties. We can do so because, on the whole, whereas one has applied the name "community" to groupings which did not deserve it, the reverse is true of the institutions of Strasbourg where, one has to admit, titles are below reality. We are the Council, the Consultative Assembly of the Council. Reason tells us that being the Consultative Assembly of the Council does not give us much authority. To advise the one who will in turn give advice, is little. So we have to approach this problem in another way and to penetrate ourselves with the idea—and this is what I ask my colleagues of the Legal Affairs Committee to do—, that if we are not legislators in Strasbourg, we are nonetheless legislators in each of our countries. Consequently, we are in a position to overtake the situation and to countervail the characteristic inertia of the diplomats on The Council of Ministers, as ministers are very often replaced by diplomats; and, even if this is not a closed meeting, it must be said that diplomats do not show much enthusiasm for international institutions, which they see as a rather new and frightening world, especially when as in my country, they always have the idea that wherever these have existed, their supranational character has destroyed our national sovereignty.

Under these circumstances we must take the initiative ourselves, which is possible because if we manage to agree amongst ourselves, we could afterwards, within each of our parliaments, launch determined action along pre-established lines. And this is what we will attempt, in the field of the human rights, in October, in Vienna; we will try to establish a five-year development program for human rights, a program that we will obviously not be able to impose but that we will be able to introduce within each of our parliaments through appropriate means. And here I wonder, as this Agreement will not be open to states not belonging to the Council, whether such

de l'autre d'une frontière. Pascal disait: «Le passage de Saturne aux lions marque le commencement d'un autre crime». Actuellement, nous n'admettons plus que le passage de Saturne aux lions marque le commencement d'un autre droit. Et de cela nous arrivons à un problème extrêmement difficile, délicat sur lequel personnellement, surtout depuis que j'ai été appelé à la présidence de la Commission juridique, j'ai beaucoup réfléchi. Je ne crois pas que l'on puisse désormais faire beaucoup avancer l'unification du droit par une juxtaposition des droits, par ce qu'on appelle le droit comparé, c'est-à-dire comparant les différents droits, s'efforçant de les harmoniser vaillamment, effaçant certaines aspérités, arrondissant certains angles pour aboutir à quelque chose de très incertain et de très indéfini.

Par conséquent, il faut prendre d'autres méthodes et également il faut prendre d'autres méthodes que celle que nous avons suivie jusqu'à maintenant qui est la méthode de conventions d'ordre international. Ces conventions sont difficiles à élaborer mais elles sont encore bien plus difficiles à ratifier et c'est un spectacle désolant particulièrement pour nous autres, Français, que de feuilleter les tableaux comparatifs où l'on voit le peu de ratifications par la France.

Il faut donc chercher à aller plus loin et c'est ici que l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe a un rôle, à mon avis irremplaçable, et qui vaut bien qu'on lui consacre ses dernières forces. Ce rôle c'est que nous pouvons transcender ces difficultés. Nous le pouvons parce que, en somme, alors qu'on a appelé communauté des groupements qui n'en méritaient guère le nom, à l'inverse pour les institutions de Strasbourg, il faut dire que les titres sont au-dessous de la réalité. Nous sommes le Conseil, l'Assemblée Consultative d'un Conseil. Être l'Assemblée Consultative d'un Conseil du point de vue du raisonnement, cela ne nous donne pas beaucoup d'autorité. Conseiller celui qui conseillera, c'est peu. Aussi faut-il reprendre le problème d'une autre manière et, ou bien nous pénétrer de l'idée, c'est ce que je demande à mes collègues de la Commission juridique, que si nous ne sommes pas législateurs à Strasbourg, nous sommes législateurs dans chacun de nos pays et que, par conséquent, nous pouvons entreprendre une sorte de débordement de la situation de manière à pourvoir à l'inertie propre aux diplomates qui forment le Conseil des ministres, étant donné que les ministres sont très souvent remplacés par des diplomates et, même que nous ne soyons pas en séance confidentielle, il faut dire que les diplomates ne portent jamais beaucoup d'enthousiasme aux institutions internationales. Celles-ci sont pour eux un monde assez neuf et redoutable, surtout lorsque, comme dans mon pays, ils sont toujours avec des idées que, partout où elles se sont manifestées les envies de supranationalité du peuple ont dévoré notre souveraineté nationale.

Dans ces conditions, il faut que, nous-mêmes, nous prenions des initiatives; et ces initiatives, elles sont possibles parce que, si nous arrivons à nous accorder individuellement, nous pourrions ensuite organiser à l'intérieur de chacun de nos parlements une marche résolue selon des axes qui auraient été déterminés à l'avance. Et c'est ce que nous allons tenter, sur le plan des Droits de l'homme, en octobre, à Vienne; nous allons essayer d'établir pour cinq ans un programme de développement des Droits de l'homme, un programme de développement des Droits de l'homme que nous ne pourrions évidemment imposer mais que nous pourrions faire pénétrer à l'inté-